



## 1 maison = 2 appartements en location = 1 seul compteur edf

Par **Lechaix**, le **29/09/2010** à **10:02**

Bonjour,

Prenambule:

- Je suis en location d'un appartement, se situant a la partie superieur d'une maison.
- La fille du propriétaire habitait la parti inferieur de la maison
- Nous avons 2 bails bien distinct! (pas de Co-location)
- La maison possede que 1 cumulus (eau chaude)
- Un seul compteur EDF, au nom du propriétaire
- L'eau courante vient d'un puit
- Chauffage au Fioul
- Montant des charge payer par mois 120€

Sa fille est parti de son appartement, car elle a acheter une maison

" A t'il le droit de me revendre de l'electricité? "

" Quels sont mes dispositions pour savoir les montant des factures des charge de la maison"

" A t'il le droit de me faire payé une plus grosse parti de l'electricité, que a sa fille ? (exemple 3/5)

Merci d'avance de tout vos conseils

Par **mapijo**, le **23/12/2010** à **00:39**

Bonjour

Ton problème ressemble beaucoup au mien et je suis en litige avec mon propriétaire que j'ai dû mettre au tribunal pour non remboursement de la caution. Nous étions locataires et lui habitait le premier étage de la maison. U seul compteur EDF et EAU et 150 Euros de charges. Si quelqu'un peu me dire si c'est normal, c'est lui qui faisait les calculs sur la base que nous étions 4 et lui seul.

As tu obtenu des informations? Qui peut m'en donner, mERCI , certains propriétaires sont peu scrupuleux et n'hésitent pas à accabler leur locataires.

Merci pour vos conseils.